

## **« L'électrochoc » du ministre contre le harcèlement : supprimer des postes, faire pression sur les personnels et faire rentrer la police dans les établissements !**

*Montreuil, le 28 septembre 2023*

### **Le ministre amplifie les suppressions de postes et crée... des cours « d'empathie » !**

Le gouvernement a présenté son plan de lutte contre le « harcèlement scolaire ». Aucune des annonces ne va dans le sens de redonner les moyens permettant à l'Education nationale, à la santé scolaire, à la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou à l'éducation populaire de fonctionner.

Au contraire : après avoir supprimé 2000 postes à la rentrée 2023 par son prédécesseur, le ministre Attal annonce 2500 nouvelles suppressions de postes d'enseignants pour l'année prochaine.

Ce dont les élèves ont besoin ce sont des effectifs par classe moins chargés.

Ce dont les élèves ont besoin, ce sont des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, c'est le rétablissement des maîtres d'internat – surveillants d'externats, des AED avec un vrai statut et une vraie formation !

A ces nécessités urgentes pour protéger les élèves et garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le ministre répond... par la mise en place de cours « d'empathie » !

### **Les personnels ne sont pas des auxiliaires de police !**

Mardi 26 septembre, deux jeunes lycéens de 16 et 17 ans, soupçonnés de harcèlement, ont été interpellés par des policiers dans leur lycée à La Roche-sur-Yon. Cette arrestation fait suite à l'interpellation d'un collégien dans sa classe, arrêté en plein cours une semaine plus tôt, dans un établissement du Val de Marne.

S'agit-il de lutte contre le harcèlement, ou bien le gouvernement cherche-t-il à terroriser les jeunes, leur signifier qu'ils peuvent être interpellés partout, y compris dans leur établissement scolaire, qui ne serait plus une enceinte protégée ?

### **Le harcèlement est un fléau, mais il n'est pas plus scolaire qu'autre chose !**

Le ministre veut former les personnels, les placer en première ligne. Mais ils ont assez à faire avec leur mission d'instruction. Par ailleurs, le harcèlement a une définition juridique. Si le présumé coupable est un jeune, il ne doit pas être considéré comme un « scolaire » mais relever de la protection judiciaire de la jeunesse. **Ce n'est ni à l'Ecole, ni à ses personnels de régler les problèmes du harcèlement.**

Pour la FNEC FP-FO, cette opération politicienne est à tout moment facteur d'explosion de l'institution scolaire. Elle doit être combattue.

**Arrêt des interventions policières dans les établissements scolaires !  
Les écoles, collèges et lycées doivent rester des lieux d'étude !  
Créations de tous les postes nécessaires !**